

Convention de partenariat

entre

la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur

et

l'établissement public administratif Arsud

Entre

La Direction régionale des affaires culturelles de Provence Alpes Côte d'Azur représentée par sa directrice, Bénédicte Lefeuvre, agissant par délégation du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,

Et

Arsud représenté par son président, Michel Bissière, donnant délégation de signature à Laurent Genre, directeur général,

Préambule

Cette convention a pour objet de définir, dans le périmètre des missions de l'établissement public administratif Arsud et conformément à l'article 2 de ses statuts, les convergences d'objectifs entre les services de la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur et ceux confiés à Arsud.

Il est ici rappelé qu'Arsud, établissement public administratif, a été créé par délibération en date du 26 octobre 2000 du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur sous forme de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière sur le fondement de l'article L.1412-2 du code général des collectivités territoriales. Ses missions ont été élargies par transfert de l'activité de l'association ARCADE au 01^{er} janvier 2020 par modification de ses statuts (délibération du Conseil régional n° 19-586 du 16 octobre 2019).

Cette convention vient ainsi préciser les axes de travail conjoints entre la Direction régionale des affaires culturelles Provence Alpes Côte d'Azur et l'établissement public Arsud, dans le cadre d'une convention de partenariat établie pour une durée de trois ans reconductibles à signature du présent contrat et à laquelle sera annexée annuellement un programme de travail proposé conjointement par les signataires.

Contexte

Par délibération du 16 octobre 2019, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a décidé la création d'un nouvel opérateur culturel régional, dénommé provisoirement « Arcade&Régie Région Sud », s'appuyant sur la dissolution et le transfert des activités de l'association « Arcade » à l'établissement public « Régie culturelle régionale » dont les statuts ont été modifiés en conséquence.

Cette décision a été entérinée par une assemblée générale de l'Arcade réunie le 10 décembre 2019 et par le conseil d'administration de la régie culturelle réuni le 16 décembre 2019.

La fusion des deux entités « Arcade » et « Régie culturelle régionale » permet ainsi une organisation unifiée au service des acteurs artistiques et culturels du territoire, mettant à leur disposition un personnel et des missions intégralement repris dans la nouvelle structure.

Un nouvel établissement a ainsi été créé le 1^{er} janvier 2020 et sa nouvelle identité, Arsud, a été validée par son premier Conseil d'administration du 20 février 2020.

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20221214-2022-41-1-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Il est ici rappelé que le Conseil d'Administration d'Arsud est composé de 21 membres ainsi désignés :

- 11 membres représentant le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur disposant chacun de deux voix ;
- La Directrice régionale des affaires culturelles, membre de droit du conseil d'administration et disposant de deux voix ;
- 9 personnalités qualifiées représentatives de la société civile disposant chacune d'une voix.

Article 1 : Objet de la convention

Dans le respect de leurs domaines respectifs de compétence, la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Établissement public administratif Arsud conviennent de poursuivre le partenariat entamé au sein de l'Arcade.

La présente convention vient préciser, parmi les missions assignées à l'opérateur Arsud, les objectifs auxquels la Direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite s'associer ou ceux qu'elle pourrait directement confier à Arsud en partenariat avec la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette convention est fixée pour une durée de trois ans reconductibles à signature du présent contrat. Elle est déclinée annuellement par un programme de travail établi après concertation.

Article 2 : Axes de partenariat

1. Structuration et développement des filières culturelles

Les missions suivantes d'Arsud s'inscrivent en complément de l'action de la DRAC en direction du secteur professionnel des arts vivants :

- L'accompagnement des artistes et compagnies de spectacle vivant à partir de parcours structurant incluant la sensibilisation et la formation aux nouvelles pratiques professionnelles (transition écologique et numérique, VHSS, transmission de pair à pair...)
- L'accompagnement des artistes émergents dans des parcours d'insertion professionnelle et d'incubation de projets et de compagnonnage en lien avec les ressources territoriales (structures labellisées, Dreets Paca, Pôle Emploi Spectacle, Afdas, écoles...)

Arsud contribue à apporter des solutions aux secteurs culturels en phase de questionnement sur une logique de filières, sur les dispositifs existants et sur les évolutions des activités et métiers (tous les maillons de la chaîne de valeur) et à répondre aux défis auxquels les secteurs sont confrontés. Il accompagne ainsi les partenaires du Contrat de filière (temps de concertation, suivi et conseil sur les AAP, participation et coanimation des comités).

013-281300046-20221214-2022-41-1-DE
Date de réception : 20/12/2022

Arsud participe également à l'innovation dans le secteur du spectacle vivant dans une démarche de recherche et développement dans les domaines qui le traversent notamment la transition écologique, défi majeur sur les années à venir.

2. Innovation et expérimentation

Le Ministère de la Culture développe un axe stratégique autour de l'écosystème de l'innovation numérique et acteurs de la recherche et développement, par exemple par le développement de dispositifs de soutien à la structuration du tissu économique culturel, mais aussi par le financement de projets expérimentaux en partenariat avec des institutions culturelles. Arsud accompagnera la DRAC dans la mise en œuvre de sa politique en faveur des « industries culturelles et créatives ».

3. Territoires et Observation active

Le pôle ressources d'Arsud regroupe des missions d'information, de documentation et d'observation. Il peut ainsi participer pleinement au parcours d'accompagnement de ses usagers.

Cette démarche d'observation active s'appuie sur le partage d'analyses et d'hypothèses entre des partenaires référents (contributions en terme méthodologique et de contenu) et des professionnels du secteur culturel. L'apport de témoignages et de contenus participatifs rend l'observation active. Arsud peut développer des outils ressources pour mener à bien cette mission d'accompagnement, de conseil et d'orientation des acteurs culturels.

En tenant compte des travaux du service statistique du Ministère de la Culture et adoptant un nouveau mode d'observation, qualifié d'observation active ou participative, Arsud peut ainsi proposer d'étudier des évolutions sectorielles ou problématiques en fonction des besoins prospectifs des services de la DRAC et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et participer ainsi à la construction de diagnostics culturels territoriaux :

Arsud participe ainsi à l'accompagnement des territoires par le déploiement de missions d'ingénierie et de conseils auprès des collectivités et porteurs de projets.

4. Ingénierie culturelle

Arsud assure un accompagnement de l'ensemble des acteurs culturels du territoire dans la déclinaison opérationnelle des politiques culturelles régionales et nationales, et notamment au travers de l'élaboration, de l'animation et du suivi de dispositifs.

En termes de ressources, Arsud organise une mise à disposition d'une information actualisée sur les différents dispositifs existants, et leur déclinaison en termes d'appels à projet ou de candidature.

- Gestion de l'information et production de ressources, relais des appels à projets et dispositifs de la DRAC et du Ministère
- Cartographie et Observatoire
- Recueil et mise en avant des projets de territoires (La Mosaïque, Destination Résidences, Site internet Arsud, Culturo...)

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20221214-2022-41-1-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

La DRAC confie à Arsud une mission d'accompagnement de ses commissions d'aide au spectacle vivant, au travers notamment de la mise en avant des projets soutenus et des équipes artistiques sur un site internet dédié, La Mosaïque. Les équipes artistiques, dont les projets auront été choisis, peuvent bénéficier d'une offre de services sous forme d'un « parcours usager » complet, en termes d'accueil, de conseil et d'accompagnement.

5. COREPS

Le COREPS est un outil de concertation régional mis en place conformément à la circulaire relative à la relance et à l'harmonisation des comités régionaux des professions du spectacle (COREPS) du 28 février 2022. Les Coreps sont des espaces de dialogue entre les partenaires publics et les représentants des professions sur les questions professionnelles dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. À ce titre, ils doivent permettre une meilleure connaissance de ces secteurs par les administrations concernées, et des échanges de vues constructifs entre l'État, les collectivités territoriales, les entrepreneurs de spectacles et les représentants des artistes et des techniciens au niveau local. Les COREPS appréhendent les spécificités régionales du secteur, permettant ainsi d'élaborer une politique publique adéquate, que ce soit au niveau régional ou national.

Le directeur régional des affaires culturelles, par délégation du préfet, et le président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (ou son représentant) coprésident l'instance. La coordination et l'animation de l'instance sont confiées à Arsud.

Article 3 Moyens, Communication et outils de suivi de la convention

Pour chaque exercice budgétaire, Arsud formulera par écrit une demande de subvention à la DRAC, reprenant les axes du partenariat décrits dans cette convention.

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par Arsud, la DRAC s'engage à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.

Arsud et la DRAC se tiendront régulièrement informés de leurs programmes d'actions prévisionnels respectifs afin que chaque partenaire puisse contribuer à l'élaboration et/ou à la réalisation de ces programmes dans le cadre de comités de suivi trimestriel. Arsud mentionnera le soutien de l'État / DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur sur tous les domaines d'intervention mentionnés dans la présente convention.

Un comité de suivi se réunira une fois par trimestre. Il est composé de représentants de la Direction de la Culture de la Région, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, et de la Direction d'Arsud. Il aura pour objet :

- de faire un bilan de l'exécution du programme de travail annuel à partir d'un bilan établi par Arsud,
- de procéder, le cas échéant, à des réajustements,
- de fixer les perspectives et programme de travail annuel

Accusé de réception en préfecture 013-281300046-20221214-2022-41-1-DE Date de réception préfecture : 20/12/2022

Le comité de suivi analysera également la mise en œuvre de la présente convention de partenariat et des programmes d'actions annuels sur la base des bilans réalisés par Arsud avant de procéder au renouvellement de cette convention.

Fait à Le



**Direction régionale des affaires culturelles
Provence-Alpes-Côte d'Azur**



Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20221214-2022-41-1-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2022

PROGRAMME DE TRAVAIL 2023

Un programme pour la transition écologique et numérique

- Dans le cadre des priorités accordées par La DRAC dans le développement de ses programmes 2023 sur la question de la transition écologique, Arsud propose la mise en œuvre de 4 nouvelles solutions à destination des acteurs culturels régionaux :
 - Impact carbone : en partenariat avec Goodwill Digital, outil de comptabilité Carbone, diagnostic et plan d'action pour les structures culturelles
 - Solution RH : en partenariat avec Les Augures, accompagnement au Management et ressources humaines
 - Formation éco-production : en partenariat avec Les Augures, pour aborder toutes les dimensions éco-responsables des processus de création, production et diffusion de spectacles
 - Formation Numérique Responsable : en partenariat avec Les Augures, formation pour engager des démarches de sobriété digitale

Cette démarche pourrait préfigurer une réflexion sur l'éco-conditionnalité des aides.

- Le site « Référentiel Écolo » sera en ligne dès début 2023. Outil de ressources d'inspiration et d'action, il proposera une démarche d'amélioration continue et de progression des initiatives en faveur de l'écologie et du développement durable en incitant les professionnels à s'inscrire dans **un Pacte d'Engagement**.
- Le LaboPro 2023 se poursuivra sur les enjeux de la transition écologique en proposant une observation active des initiatives régionales existantes. Ce Labo itinérant sera proposé en partenariat avec des lieux culturels et sera composé de 3 temps :
 - L'Atelier LAB : Séance de réflexion, d'interrogation des pratiques, de construction de nouvelles solutions.
 - L'Atelier RÉFÉRENTIEL ÉCOLO : temps d'appropriation de l'outil et recueil d'initiatives et de démarches inspirantes portées par les acteurs dans les territoires.
 - L'Atelier ARTISTIQUE : diffusion de formes artistiques agiles sur le thème de la transition et des enjeux écologiques. Ces formes pourront faire appel à la participation d'artistes...

L'ensemble de ce travail sera intégré au projet de mutualisation des réflexions et des initiatives en faveur de la transition écologique du spectacle vivant que portent la DRAC et le Conseil régional.

- Dans ce cadre, Arsud animera, en partenariat avec le Cofees, la définition d'un pacte d'engagements pour la transition écologique du spectacle vivant. Arsud contribuera ensuite à son appropriation et sa mise en œuvre par tous les acteurs concernés. Pour cela :
 - Arsud établira un premier projet de pacte synthétisant l'état des réflexions et des actions entreprises jusqu'ici, notamment par le Cofees **mais également par d'autres acteurs, en région ou ailleurs, qu'il s'agira d'identifier.**

- Arsud organisera des rencontres départementales destinées à réunir tous les acteurs du spectacle vivant, à faire connaître leurs initiatives et leurs difficultés et à partager le projet de pacte au cours du premier semestre 2023.
- Arsud proposera enfin un pacte d'engagement et toute mesure utile afin d'accompagner les différents acteurs dans leur adhésion et leur mise en œuvre de ces engagements.

L'animation Coreps

- En 2023 le calendrier prévisionnel des travaux du Coreps pourrait être le suivant :
 - Une quinzaine de réunions dans la continuité des travaux existants actées par le comité de pilotage.
 - 6 réunions de pilotages (plénière, comité de pilotage).
 - Une organisation interCoreps.
- Arsud mettra en ligne en 2023 le site internet dédié au Coreps dans le respect du cahier des charges validé en 2022 par l'ensemble des partenaires. Les fonctionnalités du site permettront de mieux faire circuler les informations, de proposer les ressources en lien avec les travaux en cours et faire remonter les besoins des professionnels.

Expérience spectateur

Arsud participera à l'animation de la réflexion sur ce sujet qui fait également référence à la question des droits culturels, et à la problématique de la fréquentation. Arsud pourra proposer un séminaire dédié en capitalisant sur les propositions apportées dans le cadre des travaux du Coreps, la feuille de route transition écologique pourra également apporter des éléments de réflexion sur ce sujet.

Développement de l'Observatoire, des ressources et des outils numériques

- **Cartographie des dispositifs d'insertion régionaux**
 Dans le cadre des travaux du Coreps les participants ont soulevé l'importance d'avoir une cartographie des dispositifs d'insertion professionnelle et d'initiatives d'accompagnement à l'émergence afin d'identifier des interactions, des zones de manque et de potentielles mises en commun.
 Arsud poursuivra en 2023 le recensement, la qualification des dispositifs et établira une cartographie.
 Il sera nécessaire de questionner plusieurs niveaux d'intervention ; les écoles/centres de formation, les acteurs professionnels (lieux de diffusion, compagnies, réseaux, structures d'accompagnement) et les collectivités/pouvoirs publics.
- **Cartographie des réseaux en région**
 Début 2022 Arsud a accompagné le Cercle de midi dans l'organisation d'une rencontre professionnelle intitulée "Les réseaux au service du développement artistique d'un territoire". À cette occasion les 80 participants ont soulevé la nécessité d'avoir une cartographie des réseaux d'opérateurs culturels existants en région.
 En 2023 Arsud réalisera un repérage le plus exhaustif possible de ces réseaux sur l'ensemble des domaines artistiques et proposera une publication multi-supports.
- **Industries culturelles et créatives**
 Animation de l'observatoire-forum sur les industries culturelles et créatives et les innovations dans la culture. Arsud aidera à la structuration d'un observatoire-forum partagé des industries culturelles et créatives et des innovations dans la culture. Arsud produira des cartographies permettant d'affiner la connaissance des acteurs régionaux dans le champ des industries culturelles et créatives. Arsud aidera à l'identification des secteurs stratégiques au fort potentiel en Provence-Alpes-Côte d'Azur et contribuera à l'organisation de tout événement et

Accusé de réception en préfecture
 013 281290046 20221216 2022_41 - 1 DE
 Date de réception préfecture : 20/12/2022

rencontres utiles dans ce cadre. Arsud organisera notamment, en lien avec la DRAC, des rencontres départementales des acteurs ICC afin de contribuer à la connaissance du territoire, des besoins et des dynamiques à l'œuvre et de contribuer à la constitution d'une communauté des acteurs ICC en région.

Animation numérique des comités d'experts

La Mosaïque est un site qui présente les compagnies et les artistes ayant bénéficié d'une aide à la création ou à l'exploitation de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur et/ou la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce site pourrait être développé pour devenir un outil d'animation en lien avec les comités d'experts de la DRAC et des Cartes Blanches aux Artistes de la Région. Il contribuera à l'harmonisation des calendriers des différents dispositifs.

Ainsi, en 2023 Arsud proposera un cahier des charges pour une évolution du contenu et des fonctionnalités du site, avec notamment un développement spécifique lié au cahier des charges de la DRAC.